MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des formations de l'enseignement supérieur** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de l'enseignement et de la recherche** **Département des affaires transversales** **Pôle des statistiques, des données numériques et du système d'information**	**Instruction technique** **DGER/SDES/2023-757** **05/12/2023**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGER/SDES/2022-883 du 01/12/2022 : Transfert des données élèves et apprentis de Fregata vers Parcoursup
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Transfert des données élèves et apprentis de Fregata vers Parcoursup.

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF SRFD/SFD Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA) Conseil national de l'enseignement privé (CNEAP) Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

Résumé : cette note a pour objet de présenter les modalités de mise en œuvre du transfert des données élèves et apprentis de Fregata vers Parcoursup ainsi que le calendrier d'action pour la session Parcoursup 2024

Textes de référence :
- Note de service DGER/POFE/SDES/2023-715 du 22 novembre 2023
- Note de service DGER/SDES/2023-630 du 04 octobre 2023

Cette instruction technique abroge et remplace l'instruction technique DGER/SDES/2022-883 du 1er décembre 2022.

Dans un but de fiabilisation et de sécurisation des données des apprenants, élèves et apprentis, transmises à Parcoursup, une modalité d'export/import depuis Fregata a été mise en place depuis la session Parcoursup 2023.

Cette opération s'insère dans un processus de multiples opérations de remontées d'éléments, décrit dans la note de service DGER/POFE/SDES/2023-715 du 23 novembre 2023 et est un prérequis pour les opérations de remontée des notes de bulletins décrits dans la note de service DGER/SDES/2023-630 du 04 octobre 2023.

1. Mise en œuvre et calendrier

1.1. Préparation de l'export Fregata

A partir de décembre 2023, les établissements sont chargés de générer des fichiers d'export au format .zip contenant les données relatives à l'identité et la scolarité des apprenants, élèves et apprentis, inscrits en classe de terminale et de première dans les établissements publics et privés sous contrat sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture.

Cette action est accessible à partir du menu **Export vers Parcoursup** du module **Échanges** de Fregata, en se connectant avec le rôle **Gestion inscriptions** ou **Directeur établissement**. Elle est réalisée en deux temps :

- **Du 4 décembre 2023 au 12 janvier 2024**, génération du fichier export contenant les informations relatives aux élèves et apprentis **des classes de TERMINALE** des baccalauréats général, technologiques et professionnels (session 2024 du baccalauréat)
- **De début juin au 28 juin 2024**, génération du fichier export contenant les informations relatives aux élèves et apprentis **des classes de PREMIERE** des baccalauréats général, technologiques et professionnels (session 2025 du baccalauréat)

1.2. Import dans Parcoursup

Avant de débuter l'import, il est nécessaire de dézipper le fichier d'export généré précédemment pour intégrer chacun des 4 fichiers XML le composant (Nomenclature, Structure, Elèves avec adresse, Responsables avec adresse) sur la plateforme Parcoursup.

- Pour les apprenants en classe de terminale : les fichiers sont déposés dans le menu **SIECLE de l'onglet « Elèves »**
- Pour les apprenants en classe de première : les fichiers sont déposés dans le menu **SIECLE de l'onglet « Elèves de 1ères »**

2. Suivi des opérations et assistance

- Une aide en ligne est à disposition des établissements à l'adresse : https://cnerta-support.fr/aides/Fregata/
- Des guides relatifs à la remontée des apprenants et à la remontée des notes sont disponibles sur la page chlorofil.fr, rubrique Parcoursup : https://chlorofil.fr/actions/orientation-reussite/orientation/parcoursup
- Les SRFD/SFD assurent le suivi des opérations en se connectant au module **Échanges** de Fregata avec le rôle **Consultation inscriptions niveau régional**.
- Le CNERTA et les SRFD/SFD assurent l'assistance aux utilisateurs.

Le DAT et le BFES restent à disposition des autorités académiques pour toute difficulté relative à cette procédure.

Le directeur général adjoint de l'enseignement
et de la recherche
Luc MAURER